



VAL-DE-VESLE

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 MARS 2023**

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ouverte à 20h à la Mairie.

✓ **Membres présents :**

Tous les membres en exercice,

- M. Jean-Michel SPANAGEL est arrivé au point 2 de l'ordre du jour,
- Mme Karine HUART, qui représentait la Commune à l'Assemblée Générale de l'US MONTVAL à Villers-Marmery, est arrivée au point 3 de l'ordre du jour

✓ Mme Isabelle PERRIN est nommée secrétaire de séance.

✓ Le PV du dernier Conseil Municipal est approuvé par tous les conseillers présents.

M. le Maire fait part de l'utilisation de ses délégations pour les signatures :

- ⇒ d'un devis de 1 685 € HT avec la société CTP pour la réparation d'une partie du rond-point (à Wez) abimée par les transporteurs de betteraves;
- ⇒ d'un devis de 2 319,16 € HT pour le tirage de 46 photos (sur Dibond®) auprès de M. Pascal BOURGUIGNON, photographe dans la Marne. Ces photos seront exposées du 1er au 15 avril à l'église de Courmelois.

Ordre du jour :

1. Subventions :

M. Serge HIET fait part des subventions demandées et discutées lors des dernières séances de la commission Créer du lien / Vie locale.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'attribuer les subventions suivantes :

- ⇒ 100 € à l'association « Longue vie en Champagne » qui s'occupe de l'animation à l'EPHAD de Verzenay ;
- ⇒ 50 € à l'association « Prévention routière » qui sensibilise les publics au changement des comportements à adopter sur les routes pour éviter les risques d'accidents.

2. Comptes Financiers Uniques des budgets 2022 (ex CA et CG) :

M. le Maire présente les Comptes Financiers Uniques (anciennement Comptes Administratifs) pour l'année 2022 :

Le budget général M57 :

- Les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées et s'élèvent à 717 813,83 € alors que les recettes ont été de 872 954,87 € :
 - ⇒ soit un excédent de 155 141,04 € auquel il faut ajouter le report de 2021 de 1 154 842,72 €

- Quant à l'investissement, les recettes s'élèvent à 370 252,51 € pour des dépenses de 364 813,68 € :
⇒ soit un excédent de 5 438,83 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2022, pour le budget général, est donc de 1 315 422,59 €

Le budget du commerce :

Le résultat de clôture de l'exercice 2022, pour le budget du commerce, est de 2 696,37 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents, moins M. le Maire qui ne prend pas part au vote, approuve les Comptes Financiers Uniques 2022 du budget principal et du budget annexe commerce et donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de ces 2 délibérations.

3. Vote des taux :

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres et après en avoir délibéré, de ne pas augmenter en 2023 les taux de :

- ⇒ la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) qui reste à 36,93 %
- ⇒ la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) qui reste à 13,80 %

M. le Maire précise que la valeur des bases locatives a été augmentée par l'État de 7,21 %, ce qui engendrera une augmentation d'environ 60 € pour chaque foyer.

4. Gymnase :

Suite à l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter des subventions pour :

- ⇒ une aide financière auprès de l'Agence nationale du Sport (ANS) au titre du programme de soutien à la création d'équipements structuraux
- ⇒ ainsi qu'une aide financière auprès de la Région, au titre du programme DIRIGE (pour le parking qui sera commun au gymnase et à la gare).

5. Point sur les travaux :

- ⇒ Les travaux de l'école débuteront fin mars ou début avril. La première réunion de chantier a eu lieu et toutes les entreprises ont été choisies. Ce projet est géré par la Communauté Urbaine du Grand Reims.
- ⇒ Les panneaux photovoltaïques pour l'autoconsommation collective seront posés fin mars sur les ateliers municipaux.
- ⇒ L'aire de jeux, face au camping de Courmelois, sera posée au printemps.

6. Divers :

M. le Maire informe que :

- ⇒ 2 vols d'arbustes ont été commis devant le cimetière de Wez : ils avaient été plantés très récemment par les employés communaux. Il tient à exprimer sa colère contre ce type d'individu qui ne respecte rien.
- ⇒ La société SOREFER (dépôt de fer et métaux gros et demi-gros à l'entrée de la commune du côté gare) cesse son activité.
- ⇒ Une restructuration du corps des sapeurs-pompiers par la Communauté Urbaine du Grand Reims est en cours. Il restera une dizaine de centres sur tout le territoire du Grand Reims (à l'heure actuelle il en existe 22). Val-de-Vesle ne devrait pas être impacté.

Mme Isabelle PERRIN tient à remercier MM. Stéphane VANLOMMEL et Antoine RENAUD qui ont accueilli l'association « Les Croqueurs de Pommes » pour l'animation taille et greffe des arbres fruitiers du samedi 25 février dernier. Une trentaine de personnes, de la commune et des environs, étaient présentes et ravies de cette activité.

Mme Karine HUART tient à remercier Mme Micheline BELLOUIN pour son investissement à la préparation de la journée du dimanche 5 mars, pour le repas des anciens. Ce déjeuner, ainsi que l'animation (offerts par la commune aux personnes de plus de 70 ans) étaient très réussis et les personnes présentes (dont 6 conseillers municipaux) étaient enchantées.

La séance s'est levée à 20h55